

Baulmes - Vuitebœuf
 Rances - Champvent
 Essert-s.-Champvent
 Valeyres-s.-Rances
 Villars-s.-Champvent
 Vugelles-La Mothe
 Sergey - L'Abergement
 Method - Suscévaz
 Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Mercredi 17 avril 2019

Champvent 19 h 15 Recueillement. Semaine Sainte. A.-C. Rapin, C. Gayle, E. Mayor.

Jeudi 18 avril 2019

Champvent 19 h 15 Recueillement. Semaine Sainte. A.-C. Rapin, C. Gayle, E. Mayor.

Vendredi 19 avril 2019

Ballaigues 10 h 00 Culte. Cène. A. Gelin.
Valeyres-sous-Rances 10 h 00 Culte de Vendredi-Saint. T. Rakotoarison.
Giez 10 h 00 Culte de Vendredi Saint. Cène. F. Lemrich.
Villars-Burquin 10 h 00 Culte. Lecture de la Passion. Cène. J.-N. Fell.
Montagny-sur-Yverdon 10 h 00 Culte. S. Gabrieli.

Dimanche 21 avril 2019

Bonvillars 9 h 15 Culte de Pâques. Cène. A.-C. Rapin.
Lignerolle 10 h 00 Culte de Pâques. A. Gelin.
Vuitebœuf 10 h 00 Culte de Pâques. Sainte Cène. T. Rakotoarison.
Les Tuileries-de-Grandson 10 h 00 Culte de Pâques précédé par un café-croissants à 9h00. Cène. S. Jaccaud Blanc.
Chamblon 10 h 30 Culte de Pâques. Cène. A.-C. Rapin, C. Gayle.

Dimanche 28 avril 2019

Rances 10 h 00 Culte tandem avec la paroisse de Ballaigues-Lignerolle. A. Gelin.
Grandson 10 h 00 Culte «Ensemble», sous-régions, suivi d'un apéritif. S. Jaccaud Blanc.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES

1^{er} et 3^e dimanche du mois: messe à 9 h 30 à Baulmes



BAULMES

www.baulmes.ch

Tirs à balles 2019

Des tirs à balles auront lieu au stand de Baulmes:

TIRS à 300 mètres

Mercredi 17 avril 2019 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Mercredi 24 avril 2019 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Mercredi 1^{er} mai 2019 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Mercredi 8 mai 2019 de 17h00 à 20h30

Tir des Aiguilles

Vendredi 10 mai 2019 de 15h00 à 20h30

Tir des Aiguilles

Samedi 11 mai 2019

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Tir des Aiguilles

Mercredi 15 mai 2019 de 17h00 à 20h30

Tir des Aiguilles

Vendredi 17 mai 2019 de 15h00 à 20h30

Tir des Aiguilles

Mercredi 22 mai 2019 de 18h00 à 20h30

TIR MILITAIRE

Mercredi 29 mai 2019 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Mercredi 5 juin 2019 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Mercredi 12 juin 2019 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Mercredi 19 juin 2019 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Mercredi 3 juillet 2019 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Mercredi 17 juillet 2019 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Mercredi 7 août 2019 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Mercredi 14 août 2019 de 18h00 à 20h30

Entraînement

Mercredi 21 août 2019 de 18h00 à 20h30

TIR MILITAIRE

Mercredi 4 septembre 2019 de 17h30 à 20h00

Entraînement

Samedi 21 septembre 2019 de 13h30 à 17h30

Entraînement

Samedi 28 septembre 2019 de 13h30 à 17h30

Entraînement



Bulletin des avis officiels - Attention

Il n'y aura **PAS DE PARUTION** durant la semaine du lundi de Pâques, soit le: **mercredi 24 avril 2019**

Les mercredis où le Bulletin ne paraît pas figurent sur le site internet de la Commune de Baulmes sous le lien suivant: <http://www.baulmes.ch/fr/165/tarifs-de-publication-dans-le-bulletin-des-avis-officiels>.

Merci de votre compréhension.

La rédaction



BAULMES

www.baulmes.ch

Samedi 5 octobre 2019 de 13h30 à 17h30

Entraînement

Samedi 12 octobre 2019 de 13h30 à 17h30

Tir de clôture interne

Samedi 19 octobre 2019 de 13h30 à 17h30

Tir de l'amitié avec Villars-sous-Yens

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité

Bibliothèque communale

Ouverture de la Bibliothèque pendant les vacances de Pâques:

les mercredis 17 et 24 avril 2019

Venez découvrir les nouveautés: 200 livres empruntés à Bibliomedia et les dernières acquisitions de printemps. Pour tous les âges et tous les goûts...

Autorisation

Dans sa séance du 8 avril 2019, la Municipalité a autorisé M. Samuel Cuendet à effectuer les travaux suivants:

Nature de l'ouvrage: Pose de 26 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur un pan du toit de sa propriété

Parcelle N°: 32

ECA N°: 14

La Municipalité



CHAMPVENT

www.champvent.ch

Dispense d'enquête

N° D-2019 / 05

Dans sa séance du 8 avril 2019, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête:

Propriétaire: Leuenberger Christian, rue du Centre 1, 1443 Essert-sous-Champvent

Nature des travaux: Création d'une piscine semi-enterrée. Largeur 3.5 m/Longueur 7.5 m/ Hauteur 1.5 m

Situation: Rue du Centre 1, 1443 Essert-sous-Champvent

Parcelle N°: 1018

Dérogation: Néant

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil général, dans un délai de 10 jours, dès le 17 avril 2019.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité

Dispense d'enquête

N° D-2019 / 06

Dans sa séance du 8 avril 2019, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête:

Propriétaire: Leuenberger Christian, rue du Centre 1, 1443 Essert-sous-Champvent

Nature des travaux: Rénovation du couvert de jardin. Largeur 5 m/Longueur 5.7 m/Hauteur 4 m

Situation: Rue du Centre 1, 1443 Essert-sous-Champvent

Parcelle N°: 1018

Dérogation: Néant

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil général, dans un délai de 10 jours, dès le 17 avril 2019.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité

Dispense d'enquête

N° D-2019 / 07

Dans sa séance du 8 avril 2019, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions régle-

mentaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête:

Propriétaire: Commune de Champvent, Grand Rue 8, 1443 Champvent

Nature des travaux: Construction d'une terrasse démontable durant les périodes du 1^{er} mai au 30 septembre. Largeur 660 cm/Longueur 650 cm/ Hauteur 163 cm

Situation: Auberge de Champvent, Grand Rue 7, 1443 Champvent

Bâtiment ECA N°: 28

Parcelle N°: 52

Dérogation: Néant

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil général, dans un délai de 10 jours, dès le 17 avril 2019.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité



L'Auberson-Excursions



Pèlerinage à Notre-Dame des Roses à San Damiano (Italie)



Rassemblement international de la jeunesse et des familles

Du samedi 4 au dimanche 5 mai 2019

Descriptif: Transport en autocar de tourisme, hébergement en hôtel 3 étoiles, base demi-pension (repas du soir, nuitée et petit-déjeuner). Les repas de midi sont libres (prévoir pique-nique).

Horaires et prix: Départ le **samedi 4 mai 2019** depuis Yverdon-les-Bains, gare CFF à 05h00. Autres lieux selon les inscriptions (Gros-de-Vaud et Lausanne). Retour le **dimanche 5 mai 2019 vers 21h00**.

Prix: Fr. 180.- par personne (*conditions spéciales pour les familles, nous consulter*)

Infos et inscriptions: www.autocarexcursions.ch ou voyages@bluewin.ch

Téléphone au 024 454 35 25

L'Auberson-Excursions Sàrl - Rue Edouard-Verdan 4 - 1400 Yverdon-les-Bains
CHE-177.263.859

G & M Voyages - Rue Centrale 30 - 1022 Chavannes-près-Renens
CHE-331.050.113



VALEYRES SOUS RANCES

Boîte à livres

Comme certains l'on déjà remarqué, la Municipalité a dernièrement transformé l'ancienne cabine téléphonique, située sur la place du Village, en Boîte à livres.

Vous avez envie de lecture? Regardez dans la boîte à livres. Un ouvrage vous séduira peut-être.

Elle fonctionnera sur le principe «j'amène un livre, j'en reprends un.

N'oubliez pas que les livres sont mis à la vue de tous, adultes et enfants: **N'y déposez pas d'ouvrages réservés à un public averti!**

Bonne lecture à tous.

La Municipalité



SERGEY

Déchets encombrants

Samedi 4 mai 2019 de 8h30 à 11h00

Les objets encombrants seront emmenés pas vos soins à la déchetterie.

Uniquement les objets de taille importante (canapé, chaise longue, etc...) seront acceptés dans la benne.

Un contrôle rigoureux sera effectué sur place.

La Municipalité



L'ABERGEMENT

Stand de tir

Tirs militaires et cours de jeunes tireurs

Judi 25 avril 2019 de 17h30 à 20h00

Pendant la durée des tirs, il est strictement interdit de passer entre le stand de tir et les cibles aussi bien à pied que par n'importe quel autre moyen de transport.

Merci de respecter les sécurités mises en place.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité

CERUTTI MAÇONNERIE 1422 Grandson

Rénovations - Aménagements
Façades - Travaux intérieurs

CONSEIL ET DEVIS GRATUITS

Travail soigné - Prix concurrentiels

078 623 44 26



Laurent Bader
Récupération de fers et métaux

Route d'Yverdon 3 - 1445 VUITEBCEUF

Tél: +41 24 459 25 75

laurent.bader@badermetaux.ch

www.badermetaux.ch



Ecrivain public

Lettres Retrouvées
Ria Matile

Chemin Sous-Bois 1 - 1435 Essert-Pittet
077 452 80 19

lettres.retrouvees@gmail.com

N'hésitez pas à me contacter !

Dans votre région, votre écrivain public...

... prépare votre courrier, discours ou poème;

... corrige votre document ou le réécrit;

... prend en charge à domicile votre secrétariat ou facturation.

Ses enfants: Saskia et André Cachin-Fritschy à Orges;
Wassila Fritschy et son ami;

Ses petits-enfants: Valentin et Maxime Specht;

ainsi que ses frères et sœurs, familles parentes, alliées et amies ont la tristesse de faire part du décès de

Cornélie FRITSCHY - CAMPAGNE

qui nous a quittés le vendredi 12 avril 2019 dans sa 87^e année.

La cérémonie d'adieu aura lieu au battoir d'Orges le jeudi 18 avril à 15 heures.

Honneurs à 15h30, suivis de la crémation sans cérémonie.

Cornélie repose au Centre Funéraire d'Yverdon-les-Bains, rue du Midi 45.

Adresse de la famille: Saskia Cachin, rue des Fontaines 28, 1430 Orges.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

*La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle,
car nous ne penserons jamais tous de la même façon,
nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents.*

Gandhi

Electroval SA

Un appel, un rendez-vous!
024 442 84 50

DÉPANNAGES

- Des monteurs spécialisés avec véhicules équipés pour dépannages rapides, petites installations électriques, retouches OIBT
- Un technicien électroménager, vente et réparation de toutes marques
- Contrôle d'installations électriques OIBT fait par nos conseillers en sécurité

Nouveau !!! Retrouvez notre magasin en ligne à l'adresse <http://shop.electroval.ch>

Votre électroménager commandé sur internet et livré et/ou installé par nos soins – un service de proximité à votre disposition !

Administration et magasin
Z.I. En Rionzi 3

1358 Valeyres-sous-Rances
info@electroval.ch

www.electroval.ch

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉCOM - INDUSTRIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC - APPAREILS MÉNAGERS

YVERDON-LES-BAINS - Vendredi 19 avril 2019

SALLE DE LA MARIVE à 19h30 précises - Portes ouvertes à 18h00

SUPER LOTO

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE POSTE-SWISSCOM

30 tours pour Fr. 10.- + Jackpot Fr. 20.- / Planche Fr. 50.- (Fr. 25.- après la pause)

Quine Fr. 60.- / Double Fr. 80.- / Carton Fr. 120.-

ROYALE: Fr. 5.- la carte ou 4 pour Fr. 15.- / **4 fois Fr. 500.-**

TOUT en bons d'achat - **Valeur totale Fr. 10'400.-**

Organisation: ASC Poste-Swisscom



Sciatic - Dos - Nuque - Epaule

REBOUTAGE

Selon méthode Jacky Monti

Eric Charotton 079 279 75 20

SANI-BOIS

André Overney

Traitement de charpente

Cirons - capricornes - vers du bois

Nettoyage de poutres - nids de guêpes

Champignons du bois - mērule

1400 Yverdon - 024 445 23 20 - 079 418 65 20



SOLCREATIONS

OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

Parquets bois véritable

Stratifié - Ponçage

Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino

Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

Depuis 30 ans
à votre service

www.solcreations.ch

021 887 74 30

024 426 07 26

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:

Grefe municipal de Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

E-mail: info@baulmes.ch

Perusset

le plaisir authentique

Boucher Traiteur

JOYEUSES
FÊTES!

Préparez votre menu de Pâques

du 3 au 20 avril en magasin

Gigot d'agneau avec os SUISSSE 35.50 /kg

Gigot d'agneau s/os SUISSSE 41.00 /kg

Mignons de porc SUISSSE 39.90 /kg

Jambon de campagne SUISSSE 31.00 /kg

Boutefas SUISSSE 21.50 /kg

Terrine de campagne aux morilles SUISSSE 41.00 /kg

Notre nouvelle spécialité maison:

Baulmérance 68.00 /kg

Chinoise de bœuf SUISSSE marinée dans un mélange d'herbes aromatiques et d'épices puis coupée au couteau, à déguster comme une chinoise traditionnelle.

Merci de passer votre commande par téléphone ou sur notre site web.

BOUCHERIE PERUSSET SA

Grand'Rue 22 - CP 34 - 1446 Baulmes - T 024 459 14 02 - boucherieperusset.ch

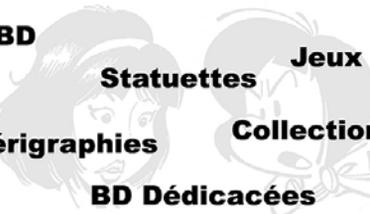
Nos horaires magasin : lundi: fermé, mercredi: 07:30-12:00, ma-jeu-ven: 07:30-12:00/14:00-18:00, samedi: 07:30-13:00, dimanche: fermé



Grande vente de BD
Vendredi 3 et Samedi 4 Mai 2019
 Vendredi de 15h à 20h
 Samedi de 10h à 18h
 Café de La Brinaz - Montagny-près-Yverdon



BD
Statuettes
Sérigraphies
BD Dedicacées



Jeux
Collection



CHAMPVENT
ESSERT
VILLARS

La société de Couture
 avise la population que les dames se feront un plaisir de passer à domicile
les mardi 30 avril et mercredi 1^{er} mai 2019
 pour récolter les dons en faveur de **la VENTE du dimanche 5 mai 2019**

CHAMPVENT
Thé - Vente
Le dimanche 5 mai 2019
à la grande salle
dès 14h00

- Pêche miraculeuse pour les enfants
- Roue de la chance avec, dans l'après-midi, un tour «spécial enfants»
- Pâtisserie «maison» et stand de confection
- Dès 18h00, nos succulentes assiettes froides seront servies au prix de Fr. 12.-.

Société de Couture

Chasse aux Oeufs

Champvent

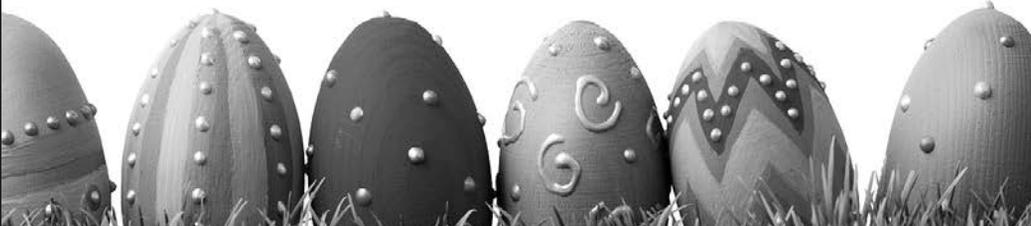
Dimanche 21 avril 2019



JEUX ET INSCRIPTIONS GRATUITS - OUVERT À TOUTES ET TOUS - INSCRIPTION SUR PLACE -
BOISSONS ET RESTAURATION CHAUDES - LIEU: DEVANT L'ÉGLISE, CHEZ LA FAMILLE
CHAPUIS - ORG: ANKERS DE CHAMPVENT

Devant l'église

- 15:30 - 18:00 - Stand décoration oeufs
- 15:30 - Petits nés en 2015 - 2016 - 2017
- 16:00 - Bambins nés en 2013 et 2014
- 16:30 - Gosses nés en 2010 - 2011 - 2012
- 17:00 - Enfants nés en 2007 - 2008 - 2009
- 17:30 - Course au sac parent/enfant




Kiwaniis
 CLUB ORBE
MATCH
AUX CARTES
 En faveur de l'«Association Eléos»
Grande salle
de Valeyres-sous-Rances
Vendredi 3 mai 2019
APÉRITIF DÈS 17 h. 30
REPAS À 18 h. 15
MATCH AUX CARTES À 20 h.
 Prix: **Fr. 25.-** p. p. sans le repas
 Prix: **Fr. 50.-** p. p. avec le repas
 UN PRIX POUR CHAQUE ÉQUIPE
 Apéritif et soupe à l'oignon offerts
Inscription au 079 472 26 27

L'Atelier du Cheveu

Visagiste conseil

- * Colorations aux Huiles Essentielles
100% naturelles
- * Perruques médicales
- * Onglerie et Sourcils

Chantal MARGUET
Liana WARIDEL
Rue des Terreaux 29
1350 ORBE

Coiffure : 024 441 06 48
Onglerie : 079 354 81 15

Domaine du Moulin - Method



CAVES OUVERTES - DEGUSTATION DE VINS
dans notre caveau

le vendredi 26 avril 2019 de 17h à 22h et
le samedi 27 avril 2019 de 10h à 22h

Au plaisir de vous recevoir avec votre famille et vos amis

Famille Gass - Route de Rances 9 – 1438 Method
024 459 22 76 - www.gass-method.ch

sanitaire chauffage
Gaillard Etienne

Tél. 024 441 53 01

• 079 206 98 56



Système d'aspirateur
centralisé

Représentant régional

allaway
LIGNEROLLE

Ecusson Vaudois

Hôtel - Restaurant - Pizzeria

Biolley Alain
et Raymondaz Denise

1439 RANCES/VD

Téléphone 024 426 99 90

Fax 024 426 99 92

www.ecusson-vaudoisrances.ch

*Venez déguster
nos célèbres taquets!*

Nous sommes **fermés** pendant les fêtes de Pâques

du vendredi 19 au lundi 22 avril 2019
inclus

Merci de votre compréhension



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de Pâques



VOTATION FÉDÉRALE DU 19 MAI 2019

1. Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)
2. Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)

ARRÊTÉ DE CONVOCATION du 20 février 2019

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Vu:

- la décision du Conseil fédéral du 16 janvier 2019
- la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques et son ordonnance du 24 mai 1978
- la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger et son ordonnance du 16 octobre 1991
- la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25 mars 2002 (RLEDP)
- le préavis du Département des institutions et de la sécurité

arrête

CONVOCATION

Article premier. – Les électrices et les électeurs en matière fédérale (art. 8 RLEDP) et cantonale (art. 5, al. 1 LEDP) sont convoqués le **dimanche 19 mai 2019** pour se prononcer sur les objets cités en titre.

OUVERTURE DU SCRUTIN

Art. 2. – Les bureaux de vote sont ouverts le jour du scrutin pendant une heure au minimum; ils sont obligatoirement clos à 12 heures au plus tard.

Le vote peut également s'exercer par correspondance, dès réception du matériel, selon les articles 17b à 17d LEDP.

Les modalités locales de vote, fixées par la municipalité, sont affichées au pilier public.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Art. 3. – Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au rôle des électeurs inscrits (suisses et étrangers) au matériel officiel, a le droit de participer aux scrutins.

Le droit s'exerce exclusivement dans la commune où l'électeur est inscrit (domicile politique).

Les conditions et modalités de participation des Suisses de l'étranger, inscrits comme tels au registre central de la Commune de Lausanne, sont réservées.

Les personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC) sont privées du droit de vote. Elles peuvent être réintégrées, en prouvant qu'elles sont capables de discernement, par demande adressée à la municipalité au moins 10 jours avant le scrutin.

RÔLE DES ÉLECTEURS

**Transfert au canton –
Commande du matériel de réserve**

Art. 4. – Les communes doivent transmettre au Canton par voie informatique la liste des électeurs inscrits (suisses et étrangers) pour le **jeudi 4 avril 2019 à 17 heures (dernier délai)**. Tout retard ou problème doit être signalé dès que possible au Service des communes et du logement (Section des droits politiques).

Sont d'ores et déjà inclus dans ce fichier les citoyens qui deviendront majeurs d'ici au 19 mai 2019 et, dans les communes où un scrutin communal a simultanément lieu, les citoyens étrangers qui remplissent les conditions légales.

Le matériel de réserve (y c. pour les scrutins communaux éventuels) doit être commandé, via l'application Votelec, dans le délai fixé à l'alinéa 1 ci-dessus.

Mise à jour

Art. 5. – Pour la gestion des mutations jusqu'à la clôture du rôle, les greffes municipaux se conforment aux dispositions de la LEDP et de son règlement d'application ainsi qu'aux instructions du Canton.

Consultation – Clôture

Art. 6. – Le rôle des électeurs peut être consulté pendant les heures d'ouverture du greffe municipal; le droit de réclamation s'exerce auprès de la municipalité **au plus tard le lundi 13 mai 2019**, conformément à l'article 7 LEDP.

Le rôle des électeurs est clos le **vendredi 17 mai 2019 à 12 heures**.

MATÉRIEL OFFICIEL

Art. 7. – Le canton adresse l'ensemble du matériel officiel aux électeurs. Ces documents doivent leur parvenir **entre le 22 et le 26 avril 2019**.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal **jusqu'au vendredi 17 mai 2019 à 12 heures au plus tard**.

MANIÈRE DE VOTER

Au bureau de vote ou par correspondance

Art. 8. – L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote à la commune).

Rappel concernant le vote par correspondance

- Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (avec les bulletins à l'intérieur) d'une part et la carte de vote (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.
- La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune.
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

Vote au bureau de vote

Art. 9. – Les électeurs qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir du matériel reçu: carte de vote à usage unique (obligatoire), enveloppe de vote et bulletins de vote, à l'exception de l'enveloppe de transmission.

La commune s'assure que le bureau de vote dispose de matériel de réserve (enveloppes de vote et bulletin de vote).

Vote des malades

Art. 10. – Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance. Au besoin, ils peuvent demander, **au plus tard le vendredi 17 mai 2019**, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

Militaires – Protection civile

Art. 11. – Les militaires en service et les personnes accomplissant du service dans l'organisation de la protection civile peuvent voter par correspondance.

DÉPOUILLEMENT

Art. 12. – La priorité doit être donnée au dépouillement de la votation fédérale.

SAISIE DES RÉSULTATS

Art. 13. – Les résultats de la votation fédérale (à l'exclusion des résultats des scrutins communaux) sont obligatoirement saisis dans l'application Votelec.

En cas d'impossibilité, ils sont communiqués au Bureau électoral cantonal par téléphone (021 316 40 89 ou 021 316 41 55).

PROCÈS-VERBAUX

Art. 14. – Un exemplaire de chaque procès-verbal, signé du président et du secrétaire du bureau:

- est affiché immédiatement au pilier public;
- est transmis par les soins du président au préfet selon les instructions de ce dernier;
- est conservé dans les archives de la commune.

MATÉRIEL DE VOTE

Art. 15. – Le matériel officiel qui a servi aux votations (bulletins, feuilles de contrôle et de dépouillement, enveloppes et cartes de vote, matériel non pris en compte, etc.) est soigneusement conservé au greffe.

Ce matériel pourra être détruit, sur autorisation du Canton, lorsque le résultat final aura été définitivement constaté par le Conseil fédéral.

PUBLICATION

Art. 16. – Le Conseil d'Etat fait publier les résultats des votations dans la Feuille des avis officiels.

RECOURS

Art. 17. – Les réclamations contre la violation des dispositions sur le droit de vote et les irrégularités affectant la préparation et l'exécution des votations doivent être adressées sous pli recommandé à la Chancellerie d'Etat:

- dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours;
- mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats dans la Feuille des avis officiels.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 18. – Pour le surplus, les opérations de vote se déroulent conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application du 25 mars 2002.

Art. 19. – Le présent arrêté sera imprimé et publié dans la Feuille des avis officiels; il sera envoyé aux préfets et, par eux, aux municipalités. Celles-ci le feront afficher au pilier public **au plus tard le lundi 1^{er} avril 2019** et, en temps utile, à l'entrée de chaque local de vote.

Le Département des institutions et de la sécurité est chargé de son exécution.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 février 2019.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean